

## Relever le challenge comptable de l'office - La comptabilité clients

Niveau : Initiation

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public

Toute personne débutant en comptabilité.

- Cette formation est accessible :
- Sans diplôme
- A distance, sans matériel particulier
- Quelle que soit la date de souscription
- Sans effectif minimum requis

### Objectifs

- Découvrir les spécificités de la comptabilité notariale
- Appréhender les écritures liées aux fonds clients et savoir les comptabiliser.

### Contenu

#### A. Les spécificités de la comptabilité notariale

- Chapitre 1 : Connaître la réglementation

Les différents textes applicables à la comptabilité notariale

Réglementation - circulaires

Les principaux registres d'un office notarial

Quiz d'évaluation

#### Synthèse à télécharger : Les textes comptables

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- Chapitre 2 : Appliquer la comptabilité en partie double

Les documents comptables

La conservation des documents

La comptabilité notariale en partie double

#### Synthèse à télécharger

Quiz d'évaluation

- Chapitre 3 : Différencier les comptabilités

Préambule : les différents aspects de la comptabilité et explication en vidéo

La comptabilité "entreprise" de l'étude

La comptabilité "Clients"

La comptabilité "Trésor"

Conclusion

Quiz d'évaluation

- Synthèse à télécharger

## B. La comptabilité clients

- Chapitre 1 : gérer les comptes clients au quotidien +**synthèse à télécharger**
- Chapitre 2 : comptabiliser les écritures liées aux frais de l'acte +**synthèse à télécharger**
- Chapitre 3 : Maîtriser la gestion du dépôt obligatoire et de la consignation libératoire +**synthèse à télécharger**

## Prérequis

- Aucun

## Modalités d'exécution

---

Formation e-learning

Suite à votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : E-learning

Durée de la formation : 16h

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

## Modalités techniques

---

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

### Évaluation des compétences :

A l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

### Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :

#### Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1<sup>e</sup> du Code du travail.